



## Evolution tarifaire au 1<sup>er</sup> février

FLX03300257603988-07TPE01

**JACK N' JILL**  
**49 AV JEHAN DE BRIE**  
**77120 COULOMMIERS**

NANTES, le 02/02/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

### Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par **addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.**

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1<sup>er</sup> février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

### Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC).

**Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :**

<justify>  
 - **L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE** (Contribution au Service Public de l'Electricité) **ou encore également appelée TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.</justify>

<justify>- **Le bouclier tarifaire** : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.</justify>

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

EDF-SA au capital de 1 943 859 210 €  
 Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382  
 Paris Cedex 08 - France  
 R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317  
 66522  
 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

[www.edf.com](http://www.edf.com)

Direction Commerciale  
 Régionale  
 TSA 81412  
 44379 NANTES CEDEX 3

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF :  
 76,9 % nucléaire, 8,6% hydraulique, 5,9% autres énergies  
 renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz, 0,4 % fioul, 0,4% autres  
 fossiles et indicateurs d'impacts environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**





## Vos contacts

### Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

### Par courrier

Direction Commerciale Régionale  
TSA 81412  
44379 NANTES CEDEX 3

### Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr  
www.edf.fr/entreprises

### Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

### Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 77 (service gratuit + prix d'appel)

FLX03300257603988-07TPE01

**JACK N' JILL**

**49 AV JEHAN DE BRIE**

**77120 COULOMMIERS**

## Facture du 02/02/2023 n° 10166155162



Electricité

Montant Hors TVA 35,19 €

Montant TVA (payée sur les débits) 4,89 €

**Facture TTC**

**40,08 €**

## Montant total à payer (TTC)

**40,08 €**

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/03/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/03/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

## Vos informations client

### Vos références

Compte de facturation : **9233035699**

Compte commercial : 2020005401469

### Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

### Nom du client

JACK N' JILL

### Lieu de consommation

Référence acheminement : 22184080953403

42 RUE GAMBETTA

4E L 74

77400 LAGNY SUR MARNE

## Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

**40,08 €**

à partir du :

**17/02/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08010414792 XX



## JACK N' JILL

Document à conserver 10 ans

### Détail de votre facture du 02/02/2023 n° 10166155162

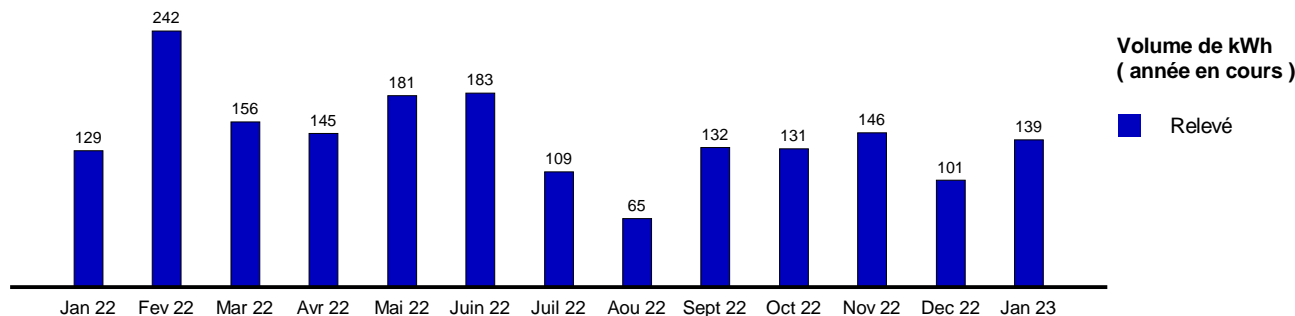
#### Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels  
Option Base 6kVA  
Réf. de votre contrat 2010005334944  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/12/2021

#### Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE  
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

### Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		32,66 € HT	
<b>Abonnement électricité (HT)</b>	Période	Prix unitaire HT	13,37 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2023 au 28/02/2023	13,37 €/mois	13,37 € 5,50 %
<b>Consommation (HT)</b>	Période	Conso 139 kWh Prix unitaire HT	19,29 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 01/01/2023 au 31/01/2023	139 kWh 13,880 c€/kWh	19,29 € 20,00 %

\* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 6,69 €, et la part variable est de 5,48 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		2,53 € Hors TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/01/2023 au 31/01/2023	139 kWh	0,76300 c€/kWh
	du 01/01/2023 au 01/02/2023	6,69	21,93 %
			1,06 € 20,00 %
			1,47 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		35,19 € Hors TVA	
<b>TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b>		Assiette	4,89 €
TVA à 5,50%		14,84 €	0,82 €
TVA à 20,00%		20,35 €	4,07 €
<b>Total TTC pour ce site</b>			40,08 € TTC

#### Données de comptage

Identifiant de comptage : 492 Type de compteur : Compteur Linky  
Coefficient de lecture : 100  
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle  
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	11579 le 01/01/2023	11718 le 01/02/2023



## JACK N' JILL

### Détail de votre facture du 02/02/2023 n° 10166155162

#### Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option  
Base 6kVA  
Réf. de votre contrat 2010005334944  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/12/2021

#### Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE  
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

#### Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

**Retrouvez l'ensemble de nos offres**, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises) ou [www.edf.fr/collectivites](http://www.edf.fr/collectivites)

Taxes Électricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2023. La CSPE intègre désormais l'ancienne part communale de la TCFE.

#### Résiliation

**Délai de préavis de résiliation du contrat** : aucun pour le Tarif Bleu.

#### Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable**: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4% autres fossiles.

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière)** :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),  
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),  
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),  
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France)** : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

**Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%**, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

**Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients** et indicateurs d'impacts environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

